

SOUVENIRS, SOUVENIRS ... (Suite)

1999 : Notre Président fondateur s'apprête, compte tenu de son état de santé à passer le relais. Il propose qu'Henri VIALE, Trésorier de l'Association pendant plusieurs années, puisse le suppléer. Il sera présenté à tous les acteurs départementaux en liaison avec l'Association. L'AD reçoit le trophée de l'environnement décerné pour ses actions œuvrant pour la protection de la nature.

2000 : L'Assemblée Générale aura lieu à Hyères. Une première : les véhicules oranges défileront devant les autorités. Henri VIALE devient Président. La formation à la conduite tout chemin démarre cette année.

2001/2002 : Suite aux élections, 5 membres du CA seront démissionnaires.

L'Ordre d'Opération Interservices pour les feux de forêt devient plus précis en ce qui concerne les missions des CCFF.

Le port de la tenue orange et la carte d'identité départementale, jusqu'alors conseillé, devient obligatoire lors de la participation des CCFF au PC et pour le guidage.

Les nouvelles cartes DFCI dites « numériques » font leur apparition. L'association prend en charge la commande et en met un jeu à la disposition de chaque Président de CCFF.

Le siège de l'Association change d'étage et une nouvelle convention pour l'occupation des locaux est signée avec le Conseil Général.

2003 : Le nouveau Directeur du SDIS, le Colonel Eric MARTIN, nous assure de son soutien sous réserve, bien entendu, que les CCFF restent dans leur créneau de compétence.

Henri VIALE annonce qu'il ne sera plus candidat à la présidence de l'AD en 2004.

De grands feux (380 pour 18814 ha) ont endeuillé nos forêts, en particulier les Maures et l'Estérel.



J.O. du 05.07.89 – N° 3/0976

Siège Social : Jardin Peiresc
83210 BELGENTIER
☎ 04.94.48.91.30
☎ 04.94.48.92.83
✉ ADCCFF83@aol.com
www.ADCCFF83.net

Permanences au Siège :
Du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 16 h 00

Directeur de Publication :
Jacques GERMAIN – A.D.C.C.F.F. 83

Rédaction : J. GERMAIN (Président)
J. MILLEVILLE (Vice Président)
G. ALLIONE (Secrétaire)

Dépôt Légal : Mai 1992 N° 558 L1/92

Tirage en 500 exemplaires

Ce Bulletin de Liaison est subventionné par :
Conseil Général 83 et Conseil Régional
PACA



JANVIER—FEVRIER—MARS 2008

BULLETIN DE LIAISON N° 72

SOMMAIRE :	P
Editorial.....	2
Activités départementales	3
Assemblée Générale 2008.....	4
Plans communaux de sauvegarde.....	4
Comités de secteur.....	5
Soutien logistique.....	6
Saison 2008 : la prévention.....	7
Souvenirs, souvenirs	8





EDITORIAL

Tous présents à notre Assemblée Générale !

Dans quelques jours, notre assemblée générale va nous permettre de nous rassembler (le plus grand nombre possible) à La Garde, que je remercie ici de nous accueillir. Il est important de venir nombreux, car il s'agit d'un temps fort de la vie de tous les CCFF et des Réserves Communales de Sécurité Civile du département.

A cette occasion, nous nous sentons moins isolés et nous prenons conscience de la force que nous représentons dans le Var.

Et c'est cette présence, au service de nos communes, qu'il est également important de montrer à l'extérieur. Alors tous présents à **La Garde le 26 avril**.

Les élections municipales sont passées, pour certaines elles marquent une certaine adaptation de la collaboration avec les Présidents de droit des CCFF que sont les Maires, pour d'autres c'est la poursuite de celle-ci mais pour tous c'est l'action des CCFF et des Réserves Communales de Sécurité Civile au service de nos concitoyens qui se poursuit.

Pâques marque également, chaque année, l'annonce de la saison prochaine et la nécessité pour nous tous de nous préparer à celle-ci.

Les départs de feux de ces dernières semaines nous rappellent, s'il en était besoin, que l'état de sécheresse dans notre département est toujours préoccupant.

La saison dernière a montré, une fois encore, que principalement dans l'est varois, de grands feux se déclaraient très tôt dans la saison. Nous devons en tenir compte et notre vigilance doit pouvoir répondre à cet état de fait.

Cette année, les sapeurs pompiers recentrent leur action sur leur principale mission : "la lutte". La présence des Groupes d'Intervention Feux de Forêts (GIFF) et des Détachements d'Intervention Préventifs (DIP) ont montré, l'an passé la pertinence de cette stratégie.

Nous sommes aux côtés de la DDAF, de l'ONF et du Conseil Général aux premières lignes de la prévention. Nous en reparlerons plus loin.

La préparation de la saison, c'est également une réflexion sur l'incidence des événements qui peuvent survenir durant celle-ci, c'est ce que nous appelons durant les stages de formation la "Prévision". Pour nous, au premier rang je veux évoquer plus loin la logistique au profit des services de secours et éventuellement de la population.

Alors, la tâche est importante, l'hibernation est terminée !

Homme de bonne volonté et homme bienveillant le bénévole donne de lui-même à une cause et à des personnes (Pascal Dreyer).

Nous sommes tous des bénévoles, notre engagement est devant nous !

 Jacques GERMAIN

S AISON 2008 : LA PREVENTION

La lutte contre les feux de forêts n'est pas notre mission, par contre la prévention est notre principal engagement.

L'organisation de la saison 2008, voyant le recentrage des sapeurs pompiers sur la lutte, nous impose une action rigoureuse sur la prévention et donc la surveillance des massifs. L'organisation, dont la DDAF a la charge, regroupe les patrouilles et points hauts de la DDAF, de l'ONF, du Conseil Général et le dispositif des CCFF.

L'engagement des CCFF est communal et s'exerce sur le territoire de la commune, sauf accords particuliers avec les Maires voisins. La loi de modernisation de la Sécurité Civile de 2004 prévoit en effet cette possibilité, l'action du CCFF de la commune limitrophe passant alors sous la responsabilité du Maire bénéficiaire concerné.

Mais une couverture rationnelle du terrain au niveau départemental nécessite, pour la DDAF, une connaissance précise sur les moyens opérationnels mis en œuvre chaque jour.

Une réactualisation quotidienne s'avère nécessaire et nous avons avec le réseau VARorange la possibilité de le faire.

C'est pourquoi une lettre a été adressée il y a quelques jours à tous les Présidents de CCFF les questionnant sur l'organisation de la surveillance qu'ils comptent mettre en place durant cette saison. Elle comporte l'activation des patrouilles et des points hauts. Pour ces derniers nous insistons également sur une localisation précise de ceux-ci, pour nous indispensable (zones d'ombre des tours de guet, recoupement entre eux...).

Il ne s'agit pas **d'obligation, mais d'une décision volontaire** de votre part et l'engagement de la mettre en œuvre.

Je ne peux que souligner l'importance d'une réponse très rapide avant le 26 Avril 2008.

Mais, entre-nous, si un CCFF décidait de ne rien faire durant la saison, nous serions peut-être amenés à nous poser des questions sur ses motivations..... un goût démesuré pour la couleur orange !

SOUTIEN LOGISTIQUE

Le soutien logistique aux Services de Secours figure tant sur l'ordre de manœuvre des Sapeurs Pompiers du Var que, chaque année, dans l'Ordre d'Opérations Interservices signé par Monsieur le Préfet.

De plus, le soutien aux populations, en cas de sinistre, est à la charge du Maire des communes concernées, en raison de son pouvoir de police et de ses responsabilités. Dans la pratique, le CCFP de chaque commune sait qu'il a la charge, en collaboration avec les services de la commune et les bénévoles qui se mobilisent à cette occasion, d'assurer matériellement cette tâche. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'il existe une équipe logistique dans les règles générales de fonctionnement des CCFP.

Au niveau du principe, nous n'avons pas rencontré des problèmes majeurs lors de récents sinistres importants. Par contre un certain nombre de difficultés se sont manifestées, souvent par absence de "Prévision".

Il n'est pas rare de voir, sur un sinistre un peu important, 500 ou 600 sapeurs pompiers sur le terrain. Il faut savoir qu'un homme engagé au feu doit boire 5 à 7 litres d'eau par jour, soit au minimum entre 2.500 à 3.000 bouteilles d'eau à fournir et à distribuer ! Ce chiffre n'est pas à la portée du petit épicier du village !

De même, fournir 500 à 600 baguettes de pain pour confectionner 1.000 à 1.200 sandwiches n'est pas une chose facile et je ne parle pas de l'éventuel soutien à la population, en particulier pour l'hôtellerie de plein air (campings), le plus souvent faisant l'objet d'ordre d'évacuation à la demande du Commandant des Opérations de Secours (COS). Bref c'est actuellement qu'il faut se poser toutes ces questions. Ne peut-on faire rentrer quelques palettes d'eau entreposées dans un endroit facilement accessible en cas de crise, votre Président du CCFP y a sûrement réfléchi.

Pourquoi, par exemple, ne pas prendre contact, préventivement, avec une grande surface du secteur ?

Avec l'accord du SDIS, nous vous communiquerons dans peu de temps un document sur l'organisation logistique des sapeurs pompiers du Var précieux pour notre réflexion à tous.

Activités Départementales et Régionales du Président



JANVIER

- | | | |
|----|-----------------|---|
| 08 | TOULON | Vœux du Président du Conseil Général (J. GERMAIN - J. MILLEVILLE) |
| 10 | MARSEILLE | Vœux du Président du Conseil Régional (J. GERMAIN) |
| 11 | TOULON | Vœux de Monsieur le Préfet (J. GERMAIN) |
| | BRIGNOLES | Vœux de Mme PONS (J. MILLEVILLE) |
| 12 | GASSIN | Formation de base |
| 15 | FIGANIERES | Création CCFP de La Motte (J. GERMAIN) |
| 17 | LAMBESC | RDV avec l'UGAP et la Sté TECHNAM |
| 19 | ST MANDRIER | Formation de base |
| | FIGANIERES | Vœux Mr COLLOMBAT (J. GERMAIN) |
| 22 | LA VALETTE | Interview Radio Mistral |
| | CAMPS LA SOURCE | Comité de massifs (G. ALLIONE) |
| 26 | ST MAXIMIN | Formation de base |

FEBVRIER

- | | | |
|----|-------------------|-----------------------------------|
| 01 | TOURVES | Réunion CCFP (A. DAUPHIN) |
| 02 | LES ADRETS | Formation de base |
| 06 | DRAGUIGNAN | RDV avec le Colonel FAVRE au SDIS |
| 09 | LA ROQUEBRUSSANNE | Formation de base |
| 16 | VARAGES | Formation de base |
| 23 | MONS | Formation de base |

MARS

- | | | |
|----|--------------|-------------------------------------|
| 01 | SOLLIES PONT | Formation de base (J. MILLEVILLE) |
| 29 | TAVERNES | Formation de base |
| | BELGENTIER | Réunion du Conseil d'Administration |

A SSEMBLEE GENERALE 2008

Une confirmation : votre Assemblée Générale aura lieu à la Garde le **26 Avril 2008**. Vous devez avoir reçu le programme et le déroulement de cette importante journée.

Vous êtes reconnus équipiers des C.C.F.F.

Mr LAISNE, Préfet du Var, Mr LANFRANCHI, Président du Conseil Général, Mr DESCHAMPS, Sous Directeur à la Défense Nationale de Sécurité Civile (DNSC), le Colonel MARTIN, son adjoint et les Chefs de Groupement des Sapeurs pompiers du Var, les Présidents des Communes Rurales, Forestières, les Propriétaires privés des forêts, les chasseurs ont répondu et seront présents à notre et votre réunion.

A la revue des véhicules, ces personnalités vous témoigneront de leur soutien.

En 2009, avec vous, l'Association aura 20 ans.

Que de chemin parcouru de 7 à 138 communes adhérentes, avec 4900 bénévoles dotés d'une carte d'identité départementale, 260 véhicules porteurs ou non porteurs d'eau, 645 postes radio de liaison, chaque année la constante volonté pour la formation des responsables et des équipiers CCFF mais surtout dans l'accomplissement de vos missions, la confiance de vos Maires.

Venez nombreux, sans oublier pour autant de signaler rapidement au secrétariat de l'A.D, votre participation (repas, véhicule orange).

A très bientôt donc !

P LANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

La Loi de modernisation de la Sécurité civile de 2004 demande à toutes les communes ayant un Plan de Prévention des Risques (PPR) la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Cette disposition concerne, actuellement, les 17 communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF) et les 22 communes ayant un PPR inondations.

Ce plan est par ailleurs fortement conseillé pour toutes les communes, en tenant compte de leurs risques propres. ...

... (suite)

Plusieurs Maires nous ont demandé de l'aide pour ce travail assez lourd. De nombreux documents et guides existent et les services Préfectoraux en ont diffusé plusieurs.

Quelques sociétés spécialisées ont proposé des logiciels plus ou moins bien adaptés au problème (en particulier feux de forêts) mais souvent assez coûteux. Pour les plans de prévention des risques inondation, il faut signaler le logiciel "Osiris Inondation", de surcroît libre de droits.

L'association départementale a donc décidé, avec la collaboration d'informaticiens amis, de réaliser un petit logiciel, peu coûteux et simple à mettre en œuvre pour venir en aide aux Maires qui nous l'ont demandé.

Il va de soi que ce logiciel sera validé par la Direction Nationale de la Sécurité Civile (DNSC). Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce projet.

C OMITES DE SECTEUR

Le Conseil Général poursuit la mise en place des Comités de secteur en partenariat avec les Maires et leur CCFF. Les communes ont tout avantage à solliciter cette réalisation auprès du Conseil Général. Le maire, sur sa commune, est le chef de file de l'opération. Il est important que les membres du CCFF s'y impliquent largement.

Une fois le Comité de Secteur créé, un état des habitations situées en interface "forêt/habitat" est établi.

Une rencontre avec les propriétaires est organisée afin de leur expliquer, l'intérêt de débroussailler autour de leur habitation, en application de la loi de 2001 et des arrêtés préfectoraux en vigueur. Les consignes de sécurité à prendre lors d'un sinistre sont également expliquées. Une fiche technique sera remplie en présence de chaque propriétaire.

Le Conseil Général mettra ensuite en place dans la commune un logiciel sur lequel seront répertoriées toutes les constructions, l'état du débroussaillage, la présence de piscines et de motopompes privées.

A la demande du Maire, une dotation en motopompe pourra être effectuée par le Conseil Général.

Ces motopompes, propriété du Conseil Général, seront entretenues par ses services. Leur mise en œuvre, à la demande du COS, est effectuée, le plus généralement, par les CCFF.

Ce recensement, par commune, constituera une aide importante pour la mise en place du dispositif de gestion de crise, en particulier du plan de sauvegarde communal.